



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 13 novembre 2019

Élections municipales partielles complémentaires de NANTILLE les 8 et 15 décembre 2019

Les électeurs de la commune de Nantille sont convoqués le dimanche 8 décembre 2019 pour procéder à l'élection d'un conseiller municipal.
Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le dimanche 15 décembre 2019.

La sous-préfecture de Saint-Jean d'Angély procédera à la réception des déclarations de candidature pour l'élection d'un conseiller municipal :

Pour le 1^{er} tour du scrutin :

du mardi 12 novembre 2019 au vendredi 15 novembre 2019
et du lundi 18 novembre 2019 au mercredi 20 novembre 2019
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
et le jeudi 21 novembre 2019 au plus tard de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

en cas de second tour de scrutin :

le lundi 9 décembre 2019, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h
et le mardi 10 décembre 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17



twitter